



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

FICHE STRATÉGIQUE N°2

PROFESSIONNALISATION ET PROTECTION DES DÉFENSEUR·ES DES DROITS HUMAINS

Comprendre les tensions entre action militante, exigences institutionnelles et dispositifs de protection.

PROFESSIONNALISER SANS DÉNATURER

La professionnalisation de la protection des défenseur·es des droits humains (DDH) s'est imposée face à l'ampleur croissante des menaces. Mais cette structuration du secteur soulève des questions profondes : comment préserver l'essence militante, la réactivité et la proximité avec les communautés tout en répondant aux exigences de gestion et de financement ? Cette section éclaire les dynamiques à l'œuvre et les tensions qu'elles génèrent.

Le développement des dispositifs de protection s'accompagne d'une augmentation des flux financiers et d'une complexification des pratiques, posant de nouveaux défis aux ONG et aux réseaux : comment structurer sans alourdir ?

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA PROTECTION DES DDH

La protection des défenseur·es des droits humains (DDH) est devenue un sujet de plus en plus important depuis le début des années 2000. La déclaration de l'ONU sur les DDH a été adoptée en 1998 et des ONG (Front Line Defenders, DefendDefenders) ou des programmes (Observatoire des défenseurs, fonds d'urgence d'Agir ensemble pour les droits humains...) se sont développés.

Ces développements répondent à une criminalisation de plus en plus forte des DDH : près de 400 assassinats en 2023 et des libertés fondamentales en déclin dans le monde depuis 25 ans.

CRIMINALISATION ET INSTITUTIONNALISATION : DEUX DYNAMIQUES PARALLÈLES

La mise en place par la Présidence de la République française du dispositif d'accueil national Marianne pour les défenseur·es et la mise en place du projet de protection des DDH à l'international illustrent cette montée en puissance du sujet.

Le développement de ce type d'actions pour les Etats et les ONG conduit à une augmentation des volumes financiers et à une complexification des activités menées. Une professionnalisation de la pratique de la réponse d'urgence, ainsi que des actions de protection préventive étaient déjà présentes au niveau des ONG internationales et se déclinent désormais aussi au niveau local.



LES DÉFIS ET PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉS



UN PROCESSUS AMBIGU

La professionnalisation du milieu associatif est un processus ambigu, largement documenté par ailleurs. Elle vise à renforcer l'efficacité et l'impact des actions tout en conduisant parfois à la fragilisation et à la distorsion des mandats des associations.



L'ENJEU VITAL DE LA PROTECTION DES DDH

La protection des défenseur·es est un sujet vital pour les ONG de droits humains. Elle pose des enjeux fondamentaux de légitimité et de capacité à tenir sur la durée. Comme souligné par les participant·es de la capitalisation, la protection des DDH repose sur des notions de courage, de redevabilité envers sa communauté, de don de soi voire de sacrifice, qui peuvent entrer en contradiction avec la logique de devenir "un·e professionnel·le des droits humains".

Les acteur·ice.s de terrain sont alors tiraillé·e.s entre l'engagement bénévole et un "travail militant" lorsque les activités de protection des membres conduisent à une rémunération.



REDEVABILITÉS EN CONFLIT

Avec la complexification des processus de redevabilité et de gestion de projets, les acteur·ice.s de terrain se retrouvent à devoir choisir entre les savoirs et les connaissances à privilégier pour améliorer et poursuivre les interventions.

Peut-on concilier protection des DDH et suivi à la lettre des logiques comptables et financières d'un projet international ?



POUVOIRS EN TENSION

La professionnalisation pose aussi la question de la structure de pouvoir entre membres d'une association ou d'un réseau.

Qui décide de la pertinence ou de la validation d'une action de protection ?

- Un défenseur·es bien informé sur le terrain mais peu au fait des risques financiers ?
- Ou le/la gestionnaire du projet, garant·e de la bonne allocation des fonds mais éloigné·e des réalités du terrain ?

APPRENTISSAGES

Face à la montée des risques et à la complexification des dispositifs de protection, les organisations et réseaux de défense des droits humains ont tiré des enseignements précieux. Ces apprentissages permettent de mieux comprendre les limites actuelles de la professionnalisation et d'identifier les leviers à activer pour renforcer la protection des défenseur·es, sans compromettre l'essence de leur engagement.



BUREAUCRATISATION ET INSTITUTIONNALISATION : UN DOUBLE RISQUE POUR LES ONG

La tendance de bureaucratisation et d'institutionnalisation de l'action des organisations de DDH, due notamment au besoin de rationaliser l'usage des fonds dans un contexte de baisse de l'aide publique au développement, comporte un double risque :

- La neutralisation de l'action collective des DDH par la lourdeur de la gestion ;
- Et la déconnexion entre acteur·ice·s de terrain bénévoles et "militant·e·s professionnel·le·s".



DES CONTRAINTES GÉOPOLITIQUES QUI FRAGILISENT LA PROTECTION DES DDH

L'évolution des contraintes géopolitiques (législations anti-terrorisme, anti-corruption, etc.) pèse sur l'engagement des organisations internationales et des agents de la coopération, entravant et compromettant la durabilité de la protection des DDH.

Les sociétés civiles du Sud sont particulièrement affectées par cette évolution.



TECHNOCRATISATION DES OUTILS : UN RISQUE DE PERTE DU POUVOIR D'AGIR COLLECTIF

Il existe une tendance à la technocratisation des outils qui ont été pensés pour créer et renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomie des défenseur·es, provoquant certes une plus grande efficacité mais délimitant la sphère de l'empouvoirement collectif et communautaire à l'unique sphère de l'action individuelle.



REDEVABILITÉ : UN RISQUE DE DILUTION DES RESPONSABILITÉS

Si la redevabilité peut renforcer la bonne gouvernance des organisations de protection des DDH, elle comporte aussi un risque de dilution des responsabilités.

Opérateurs, partenaires et membres se renvoient systématiquement la responsabilité, fragilisant ainsi la chaîne de protection des DDH.



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

ALLER PLUS LOIN

EXPLORER LE SITE ET LES PUBLICATIONS DU COLLECTIF INCITE ! QUI A PUBLIÉ PLUSIEURS DOCUMENTS-CLÉS SUR LES LIENS ENTRE FINANCEMENTS, REDEVABILITÉ ET ACTION MILITANTE :

- [The revolution will not be funded \(2004\)](#)
- [Community accountability Toolkit \(2016\)](#)
- [Michel Maietta, "La professionnalisation des ONG, une aliénation de l'engagement" Tribune Fonda N°258 - Cartographier l'engagement - Juin 2023](#)
- [Le Naëlou, Anne. « Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d'une sociologie des professions ». Revue Tiers Monde, 2004/4, n° 180, 2004, p.773-798. CAIRN.INFO](#)
- [Ali Al Mokdad, "The Double-Edged Sword of Professionalization in NGOs", Development Aid, 2024.](#)

SÉRIE DE 4 PODCAST DU PROJET DÉFENSEUR-ES ISSUS DE LA CAPITALISATION :

- [Podcast 01 : Le sentiment de protection d'un.e DDH](#)
- [Podcast 02 : L'appartenance au réseau DDH](#)
- [Podcast 03 : C'est quoi un.e bon.ne défenseur.e ?](#)
- [Podcast 04 : La redevabilité](#)